

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1092

Attribution de subventions de fonctionnement à quatre associations patrimoniales et à l'Université Lyon 2 sur le Fonds d'Intervention du Patrimoine (FIP), pour un montant global de 7 500 euros

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. DURAND Jean-Dominique

<b>SEANCE DU 1 JUIN 2015</b>
------------------------------

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 JUIN 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 22 MAI 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 4 JUIN 2015

---

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme LEVY (pouvoir à Mme MADELEINE), M. PHILIP (pouvoir à M. MALESKI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), M. ROYER (pouvoir à Mme TAZDAIT), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015/1092 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A QUATRE ASSOCIATIONS PATRIMONIALES ET A L'UNIVERSITE LYON 2 SUR LE FONDS D'INTERVENTION DU PATRIMOINE (FIP), POUR UN MONTANT GLOBAL DE 7 500 EUROS (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mai 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'enveloppe budgétaire du secteur culturel, Direction des Affaires Culturelles, intitulée "Fonds d'Intervention du Patrimoine" permet d'allouer des subventions de fonctionnement à des associations ou des institutions œuvrant et contribuant au rayonnement patrimonial de la Ville de Lyon.

Je vous propose de soutenir quatre associations et l'Université Lyon 2, au titre d'actions diverses pour un montant global de 7 500 € au cours de ce premier semestre 2015.

**1- ASSOCIATION DE CONDATE A LYON CONFLUENCE**

Créée en 2007, cette association culturelle ayant pour vocation la diffusion de la connaissance du patrimoine existant de la Presqu'île aux Pentès de la Croix-Rousse, ainsi que sa préservation est soutenue par la Ville depuis 2011. Elle propose des balades historiques et thématiques, des itinéraires-découvertes, des visites guidées et diverses conférences du Moyen-âge au troisième millénaire afin de comprendre l'évolution d'un quartier à l'aide de documents anciens. Elle élabore une base de données photographique et possède un fonds documentaire et a créé un site internet de plus en plus visité (50 000 visites/an).

Elle a favorisé, en partenariat avec diverses associations culturelles et acteurs du patrimoine, le développement d'actions, de médiation et de valorisation du patrimoine lyonnais en mutualisant ses compétences et en apportant une aide bénévole notamment sur les visites commentées pour tout public.

Pour 2015, l'Association poursuit ses activités en finalisant la refonte de son site internet sur la connaissance et la valorisation des différents patrimoines (historique, fluvial, vivant et naturel) de la Presqu'île, organise en direction des associations et des scolaires des balades découvertes de Lyon et des Pentès de la Croix-Rousse et pour tout public des journées thématiques sur l'art baroque à Lyon et des conférences sur la mémoire du Rhône, entre légendes et réalités.

Afin de poursuivre et d'étendre ses activités patrimoniales qui contribuent à mettre en valeur la Ville de Lyon, l'Association sollicite la Ville de Lyon pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 2 000 € sur un budget prévisionnel 2015 de 4 700 €.

Pour l'année 2014, la subvention dont a bénéficié cette association était de 2 000 euros.

**Subvention proposée : 2 000 €.**

## **2- HISTORICAL-CITIES.ORG**

Créée en 2006, l'Association Vieuxlyon.org reconnue d'intérêt général dans le domaine de la culture, devenue depuis le 11 décembre 2013 "Historical-Cities.org" a pour objectif de piloter et développer un site de connaissances du patrimoine du Vieux Lyon, en plusieurs langues, associé à une modélisation 3D. Ce site [www.patrimoine-Lyon.org](http://www.patrimoine-Lyon.org) a rencontré un vif succès et est devenu une référence pour la promotion du Vieux Lyon.

Cette réalisation a pris la forme d'un premier site internet, élaboré en 2008 et intitulé [www.vieux-lyon.org](http://www.vieux-lyon.org). Ce site permet au public de se renseigner sur l'histoire, le bâti, le patrimoine, l'architecture, l'offre touristique et les événements dans les quartiers du Vieux Lyon. Il reçoit actuellement environ 350 visites par jour.

A l'occasion du 15<sup>e</sup> anniversaire de l'inscription du site de Lyon au Patrimoine de l'Unesco en 2013, un second site intitulé [www.patrimoine-lyon.org](http://www.patrimoine-lyon.org) sur ce secteur Unesco de Lyon a été mis en ligne depuis juin de la même année, avec à ce jour une extension sur les territoires des pentes de la Croix-Rousse et de la Presqu'île. Il comprend également 6 visites guidées, traduites en anglais.

Ce site a rencontré un vif succès et est devenu une référence pour la promotion du Vieux Lyon. Il reçoit environ 250 visites par jour.

Compte tenu du nombre croissant de visiteurs étrangers, l'Association a enrichi son site par de nouvelles traductions en espagnol et en chinois. La version chinoise sera enregistrée en audio mi 2015.

L'année 2015 sera également consacrée en partie à l'enregistrement des données de base, historiques et architecturales, du bâti remarquable manquant dans les chapitres « Colline de Fourvière, Presqu'île et Croix-Rousse ».

Afin de permettre à l'association de poursuivre et de mener à bien ces projets, la Ville de Lyon souhaite soutenir l'Association Historical-Cities.org par une aide financière de 2 000 € sur un budget prévisionnel de 6 000 €.

Pour l'année 2014, cette association a bénéficié d'une subvention de 3 000 euros.

**Subvention proposée : 2 000 €.**

## **3- ASSOCIATION DU CARILLON RHONALPIN**

La Ville de Lyon possède l'un des plus grands carillons d'Europe qu'il importe de mettre en valeur par des concerts réguliers. Compte tenu de l'importance de cet instrument et de la demande du public, il apparaît opportun de compléter l'animation de ce carillon, actuellement assurée par M. Charles Dairay aux dates suivantes :

- lundi 6 avril à 12h
- dimanche 21 juin à 12h
- samedi 15 août à 11h
- samedi 19 septembre à 11h.

A ce titre, l'Association du Carillon Rhônalpin propose à la Ville de Lyon d'accueillir, comme l'an dernier, plusieurs célèbres carillonneurs, pour une série de quatre concerts supplémentaires.

Les dates de ces concerts exceptionnels seront les suivantes :

- dimanche 12 juillet à 21h : Jan Willem ACHTERKAMP (Pays-Bas)
- dimanche 26 juillet à 21h : Linda DZURIS (USA)
- dimanche 9 août à 21h : Thierry BOUILLET (Belgique)
- dimanche 16 août à 21h : Quentin LERICHE (France).

A l'occasion de ces concerts, le public sera admis dans la cour haute de l'Hôtel de Ville.

Afin de permettre à l'association de poursuivre ses activités mettant en valeur le patrimoine campanaire lyonnais, la Ville de Lyon souhaite soutenir l'Association du Carillon Rhônalpin par une aide financière de 1 800 € pour un budget prévisionnel de 2 500 €.

Pour l'année 2014, cette association a bénéficié d'une subvention de 2 750 euros.

**Subvention proposée : 1 800 €.**

#### **4- ASSOCIATION LES MADONES DE LYON**

L'Association « Les Madones de Lyon », née en 2009, s'efforce de remplir plusieurs missions : réaliser un inventaire de la statuaire oratoire lyonnaise, diffuser ses connaissances au travers de balades commentées ou de conférences grand public, recommander des solutions techniques pour la rénovation ou la création des statues, sensibiliser les propriétaires en vue de la préservation de ce « petit patrimoine » et enfin, alerter les propriétaires et les pouvoirs publics en cas de péril.

Dans le cadre du soutien de la Ville aux actions d'information et de sensibilisation des Lyonnais et des propriétaires et copropriétaires, l'Association a participé à la journée des Conseils Syndicaux organisée en mai 2015 par l'UNIS-LYON RHONE (Union des Syndicats de l'Immobilier).

La dépense liée à cette action s'élève à 4 000 €.

Il est proposé de lui allouer une subvention de 700 €.

Pour l'année 2014, cette association n'a bénéficié d'aucune subvention.

**Subvention proposée : 700 €.**

## 5- UNIVERSITE LYON 2

Dans le cadre du partenariat culturel délibéré le 14 octobre 2013 entre l'Université Lyon 2, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel et la Ville de Lyon/Musée Gadagne, il est prévu le soutien de la Ville à l'édition d'ouvrages savants, intéressant particulièrement l'histoire de notre Cité.

Pour 2015, la Ville a souhaité accompagner l'Université Lyon 2 sur l'édition de l'ouvrage «Lyon, part de l'Empire-part du Royaume». Appartenance, ruptures et confins. Textes et documents (843-1601 sous la direction d'Alexis Charanssonet, Jean-Louis Gaulin, Pascale Mounier et Suzanne Rau). Le livre se propose de présenter cette histoire de Lyon, ville-frontière, en partant de sources, connues ou inédites. Il ne s'agit donc pas d'une nouvelle histoire illustrée de la ville, mais d'une relecture d'un échantillon de la documentation historique (150 documents) sous l'angle de la construction lente d'une identité singulière, analysée à travers différentes entrées (pouvoirs locaux, espace urbain et frontière, essor du cosmopolitisme marchand, phase d'ouverture culturelle et de repli).

Cet ouvrage savant sera tiré à 600 exemplaires. Son prix de revient est d'environ 16 000 €.

Afin de maintenir le soutien de la Ville auprès de l'Université Lyon 2, il est proposé d'allouer une subvention de 1 000 € à l'Université Lyon 2.

Pour l'année 2014, l'Université Lyon 2 n'a bénéficié d'aucune subvention.

### **Subvention proposée : 1 000 €.**

En raison de l'intérêt culturel et patrimonial de ces quatre associations patrimoniales lyonnaises et du partenariat avec l'Université Lyon 2, je souhaite leur allouer une subvention pour un montant global de 7 500 €, répartie conformément au tableau ci-après :

DE CONDATE A LYON CONFLUENCE (2 <sup>e</sup> )	2 000 €
HISTORICAL-CITIES.ORG (5 <sup>e</sup> )	2 000 €
ASSOCIATION DU CARILLON RHONALPIN	1 800 €
ASSOCIATION LES MADONES DE LYON (5 <sup>e</sup> )	700 €
UNIVERSITE LYON 2 (7 <sup>e</sup> )	1 000 €

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

**DELIBERE**

1. Les subventions de fonctionnement pour un montant global de 7 500 € sont allouées aux associations ci-dessous ainsi qu'à l'Université Lyon 2 et réparties comme suit :

DE CONDATE A LYON CONFLUENCE (2 <sup>e</sup> )	2 000 €
HISTORICAL-CITIES.ORG (5 <sup>e</sup> )	2 000 €
ASSOCIATION DU CARILLON RHONALPIN	1 800 €
ASSOCIATION LES MADONES DE LYON (5 <sup>e</sup> )	700 €
UNIVERSITE LYON 2 (7 <sup>e</sup> )	1 000 €

2. La dépense correspondante, soit 7 500 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2015, enveloppe Fonds d'intervention du Patrimoine (FIP), programme PATRIMOIAIC, opération SOUTPATR répartis comme suit :

- 6 500 €, ligne de crédit 42695, nature 6574, fonction 324 ;
- 1 000 €, ligne de crédit 78302, nature 65738, fonction 324 après affectation des crédits figurant dans la décision modificative présentée par ailleurs.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN